

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Coopération décentralisée avec le Venezuela - Programme d'actions 2007 avec l'AURBA, opérateur - Convention - Décision - Autorisation.

Monsieur VALADE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de s'engager en faveur d'un partenariat avec l'AURBA dans l'objectif de développer la coopération technique menée par avec des intercommunalités et villes du Venezuela.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a arrêté un programme d'actions 2005/2009 qui a fait l'objet de la délibération n° 2005/0565 du 8 juillet 2005 et prévoit des actions dans les domaines de l'eau, des transports et de l'urbanisme.

Pour mémoire, une subvention (38 500 €) a été accordée par le Ministère des Affaires Etrangères pour l'année 2006. Elle sera de 42 000 € par an pour la période 2007-2009.

1. Bilan d'activités de l'année 2006

Les principales thématiques de cet exercice ont été les suivantes :

L'AURBA a mené les missions suivantes, avec l'appui du coordonnateur local :

- Au plan général :
 - Contribution à la définition du programme 2006 ;
 - Organisation matérielle et technique des missions d'expertises locales en lien avec les municipalités vénézuéliennes ;
 - Prise en charge des tâches d'interprétariat en ce qui concerne les documents et supports d'échanges techniques ;
 - Réalisation de rapports d'activités
 - Au plan de la mise en œuvre du programme d'actions :
 - Assistance méthodologique et expertises techniques auprès de la municipalité de Merida et de Ciudad Guyana
 - Participation au séminaire thématique organisé au Venezuela à Ciudad Guyana;
- Il avait été décidé d'accorder à l'Aurba, une subvention de 17 000€ pour l'année 2006 au titre de son programme d'actions

2. Plan d'actions 2007

L'AURBA mènera les missions suivantes, avec l'appui du coordonnateur local :

- . Au plan général :
 - Contribution à la définition du programme 2007 ;
 - Organisation matérielle et technique des missions d'expertises locales en lien avec les municipalités vénézuéliennes ;
 - Prise en charge de tâches d'interprétariat en ce qui concerne les documents et support d'échanges techniques ;
 - Réalisation de rapports d'activités selon les modalités fixées par l'union européenne, le Ministère des Affaires Etrangères et la Communauté urbaine.

Dans son appel à contrat pour 2007-2009, le Ministère des Affaires Etrangères, a en effet précisé le contenu des rapports techniques et financiers annuels à fournir par la Cub.

- Au plan de la mise en oeuvre du programme d'actions :
 - Assistance méthodologique et expertises techniques auprès de la municipalité de Merida et de Ciudad Guyana ;
 - Séminaire et accueil de la délégation vénézuélienne à Bordeaux du 29 janvier au 4 février 2007.
 - Séminaire et déplacement au Venezuela du 21 au 29 octobre 2007.
 - Contribution à l'animation du réseau des collectivités franco-vénézuéliennes

En effet, en décembre 2006, la Cub a obtenu, pour son projet de création du réseau des villes franco vénézuéliennes, une subvention européenne à hauteur de 60 000€ (48 000€ pour 2007 et 12 000€ pour 2008). Cette subvention viendra participer à hauteur de 25% des frais engagés, aux dépenses réalisées par la Cub, l'Aurba et les intercommunalités de Barinas et El Tigre pour les activités du réseau. Pour percevoir cette subvention, la Cub doit transmettre trimestriellement un rapport d'avancement formel à l'UE, accompagné le cas échéant de certains justificatifs.

3. Budget prévisionnel 2007

La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée dans le cadre de ce programme pour renouveler, aux cotés des autres partenaires publics (Ambassade de France au Venezuela), son soutien financier à l'AURBA à hauteur de 22 200 € dans le cadre d'un budget prévisionnel qui s'élève pour 2007 à 50 900 € répartis comme suit :

Tableau :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ T
<i>Services extérieurs honoraires</i>			
Animation du réseau des collectivités vénézuéliennes	8400	Communauté urbaine Programme partenarial	
Organisation matérielle des missions d'expertises, des séminaires et coordination locale en lien avec les municipalités vénézuéliennes	14000	Communauté urbaine Convention spécifique	
		Ambassade de France	
<i>Autres services extérieurs</i>		Recettes propres	
Publication communication	2500		
Déplacements frais de réception	6600		
Interprétariat	3000		
<i>Charges de personnel</i>			
y compris charges sociales	9900		
<i>Frais généraux (frais de structures, documentation, téléphonie, ...)</i>	6500		
	50900		

Le montant total de la subvention au titre de 2007, y compris l'activité nouvelle liée au Réseau des villes franco – vénézuéliennes, s'élèverait ainsi à 22 200€.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le programme d'actions ainsi que le budget prévisionnel présentés par l' AURBA
- Décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 200 € pour la réalisation de son programme d'actions dans le cadre d'un budget prévisionnel de 50 900 €
- Autoriser Monsieur le Vice-Président à signer la convention financière 2007 ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la participation communautaire

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6574 fonction 4 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 12 FÉVRIER 2008

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. MICHEL SAINTE-MARIE